

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAGORCE SEANCE DU 08 AVRIL 2025 à 20h30

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mmes Marie-Laure GONTRAND Marianne PAILLERON, MM. Hervé OZIL, Patrick ASTIER.
Mmes Sylvie CANTA, Hélène BERTRAND, Michelle FROMONT, Laurence HOTTE, Sidonie JABBOUR, MM. Denis ROUME, Nordine BOUZRAA, David ALBRAND.

Absents : M. Cyrille PONSOT qui donne procuration à Mme Marie-Laure GONTRAND.
M. Gwenaël CHAZOT qui donne procuration à Mme Laurence HOTTE.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

COMPTES RENDUS CONSEILS PRÉCÉDENTS

La modification du procès-verbal du conseil municipal du 02 décembre 2024 est adoptée à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Suite à la revalorisation des bases d'imposition par l'État, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition de la commune concernant les taxes directes locales pour 2025.

Taxe foncière (bâti) : 12.50% (taux communal) + 18.78% (taux département) = 31,28%
Taxe foncière (non bâti) : 83.65%
Taxe d'habitation : 11,64%

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

M. le Maire quitte la salle et ne prend donc pas part au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte administratif 2024 de la COMMUNE.

Un excédent de fonctionnement de 544 334,50 € est dégagé, 207 913,27 € seront affectés au compte d'investissement après restes à réaliser et 336 421,23 € portés en excédent de fonctionnement au budget primitif 2025.

COMPTE DE GESTION 2024 COMMUNE

Après lecture du compte de gestion 2024 de la Commune, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de le valider.

BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif 2025 de la Commune.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1.459.530€²³ avec un résultat positif, reporté de 2024, d'un montant de 336.421€²³ et la section d'investissement s'équilibre à 685.321€²⁷ avec un report négatif 2024, de 176.913€²⁷ + 31.000€ (Restes à réaliser), soit un total de 207.913€²⁷.

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DE L'EAU

M. le Maire quitte la salle et ne prend donc pas part au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte administratif 2024 du Service de l'EAU.

Un excédent de fonctionnement de 67 391,67 € est dégagé et sera porté au budget primitif 2025.
Un excédent d'investissement de 108 317,77 € après restes à réaliser est dégagé et sera porté au budget primitif 2025.

COMPTE DE GESTION 2024 SERVICE DE L'EAU

Après lecture du compte de gestion 2024 du Service de l'eau, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de le valider.

BUDGET PRIMITIF 2025 SERVICE DE L'EAU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif 2025 du service de l'EAU.

La section d'exploitation s'équilibre à 363.393€⁶⁷ avec un résultat positif, reporté de 2024, d'un montant de 67.391€⁶⁷ et la section d'investissement s'équilibre à 328.237€⁷⁷ avec un report positif 2024, de 138.686€⁷⁷ – 30.369€ (Restes à réaliser), soit 108.317€⁷⁷.

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT

M. le Maire quitte la salle et ne prend donc pas part au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte administratif 2024 du Service de ASSAINISSEMENT.

Un excédent de fonctionnement de 64 869,97 € est dégagé, 17 222,47 € seront affectés au compte d'investissement après restes à réaliser et 47 647,50 € portés en excédent de fonctionnement au budget primitif 2025.

COMPTE DE GESTION 2024 SERVICE ASSAINISSEMENT

Après lecture du compte de gestion 2024 du Service assainissement, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de le valider.

BUDGET PRIMITIF 2025 SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif 2025 du Service de l'ASSAINISSEMENT.

La section d'exploitation s'équilibre à 102.664€50 avec un résultat positif, reporté de 2024, d'un montant de 47.647€50 et la section d'investissement s'équilibre à 116.299€47 avec un report négatif 2024, de 12.842€47 + 4.380€ (Restes à réaliser), soit un total de 17.222€47.

SUBVENTION ASSOCIATION EQUILIBRE

Deux inspectrices de la SPAE de la DDETSPP ont dressé un procès-verbal constatant le mauvais état de santé de trois chevaux présents sur la commune. Une action coordonnée entre la Préfecture et la Mairie a permis le placement de ces trois chevaux, au sein de l'association Equilibre retraite et protection du cheval située 1056 route de Barjac – quartier la Blaquette – 30760 LE GARN.

Une subvention de 300 € serait octroyée à cette association par la Commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la subvention susmentionnée.

SUBVENTION ASSOCIATION PAS D'PANIQUE

Pour les dix ans de l'association, l'association Pas d'Panique va réaliser un film rétrospectif. Cela fera une animation dans la commune.

Une subvention de 300 € serait octroyée à cette association par la Commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la subvention susmentionnée.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 1 COMMUNE

Désignation	Diminution sur crédits dépenses	Augmentation sur crédits dépenses
D 65748 : subvention fonctionnement personne de droit privé		600,00 €
D 6065 : livres, disques, ...	600,00 €	

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

OUVERTURE DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} CLASSE SUITE À AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire propose à l'assemblée :

La création à compter du 09/04/2025 d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire à temps non complet : 29h hebdomadaires (annualisation 24,80h)

L'agent affecté à cet emploi est chargé des fonctions suivantes :

- Cantine scolaire : service restaurant scolaire et surveillance, préparation de la salle et ménage
- Ménage école, cantine
- Transports scolaires : accompagnatrice

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des effectifs,

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ÉCHANGE DE PARCELLES CHEMIN DE LA GANDOLE

Dans le cadre de la régularisation du chemin de la Gandole, un échange doit avoir lieu avec M. PAPA, représentant la SCI DE COUMBEL. Le plan d'arpentage a été réalisé et est présenté au Conseil, comportant les nouveaux numéros de parcelle. Il est joint à la présente délibération.

La Commune cèdera la parcelle K1719 d'une contenance de 1 356 m² à la SCI DE COUMBEL, provenant du domaine public déclassé, pour une valeur de 1 385 €.

La Commune recevra les parcelles K1699, K1707, K1709, K1712, K1715, K1716, K1701 et K1704 en contre échange de la SCI DE COUMBEL, pour une valeur de 1 385 €.

Les biens échangés étant de même valeur, l'échange s'effectuera sans soulte.

Les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la SCI DE COUMBEL.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de valider les démarches et la transaction énoncés ci-dessus ;
- charge le Maire de signer tout document relatif à cet échange.

DÉMOLITION DES TOILETTES PUBLIQUES

Trois entreprises ont été consultées :

- Vincent Nury TP : 8 021 € HT pour la destruction
- Reynouard : 5 600 € HT sans réfection
- Olivier Richard : 6 726 € HT avec réfection.

L'entreprise Olivier Richard est choisie, les travaux auront lieu pendant les vacances de Pâques.

Un constat a été établi par un huissier.

Rien n'est attaché aux constructions autour. Le sol sera réalisé en béton désactivé. La voie qui descend vers l'école sera élargie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les travaux avec l'entreprise susmentionnée.

RÉNOVATION TERRAIN DE TENNIS

Les travaux de rénovation du terrain de tennis auront lieu le mois prochain dans le cadre de la rénovation de la zone de Peyrouse. Une entreprise familiale spécialiste de la rénovation des terrains de tennis a établi un devis, d'un montant de 4 483,78 € HT, 5 332,54 € TTC.

Une professeure de tennis habitant sur la commune va donner des cours.

Une signalétique sera mise en place indiquant que le terrain est communal et accessible sur réservation avec prêt des clés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce devis et charge le Maire de signer tout document la concernant.

ÉPICERIE : REMISE D'UN SEMESTRE DE LOYER

Afin de préserver ce commerce pendant la saison hivernale, le Maire propose, à compter de ce jour et pour une seule année, de ne faire payer qu'un semestre de loyer à l'épicerie. En 2025 et début 2026, les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars seront ainsi exemptés de loyer.

Le montant du loyer pour un semestre est de 1 680 €.

L'objectif est de conserver un service de proximité ouvert à l'année, tout en prenant en compte les difficultés liées à la baisse de fréquentation hivernale.

Le Conseil municipal, avec 7 POUR et 8 ABSTENTIONS, décide de ne faire payer qu'un semestre de loyer à l'épicerie selon les termes susmentionnés.

CONVENTION INTERVENTION MUSICALE

La Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche nous a adressé une convention pour des interventions musicales en milieu scolaire pour l'année 2025-2026.

Le cycle comprendra pour chaque classe inscrite, un forfait de 15 séances d'une heure pour les trois classes de la Commune (élémentaires et maternelles).

Le forfait étant de 900 euros, le coût pour la Commune s'élève à 2.700 euros (900€ x 3).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de signer la convention intervention musicale en milieu scolaire pour 2025-2026, pour un montant de 2.700 euros.

DIVERS

Signalétique village :

Un tour du village est à faire afin de valider les textes et emplacements décidés, auquel on peut associer les deux personnes qui effectuent les visites du village en été.

Les décisions doivent être prises et envoyées au bureau d'études avant le 30 juin pour une pose de la signalétique à l'automne.

Musée :

Les travaux ont bien avancé. Le maçon a effectué trois saignées pour l'évacuation de l'eau. Un devis pour la rampe est en attente. Un petit caniveau reste à faire. D'autres infiltrations sont peut-être dues à l'arbre contre le mur du musée.

L'électricien a quasiment terminé son travail, il ne reste que deux petits spots à poser.

Le bardage a commencé à être posé et il devrait être terminé dans la semaine.

Le zingueur a posé la gouttière.

Il reste une buse à mettre, par le service technique.

Le menuisier doit faire une proposition pour barder de bois les sanitaires publics existant à proximité de la Crypte et qui seront repositionnés non loin de la montée proche de la mairie et de l'école, récemment dégagée.

Aire de Peyrouse :

Le Maire présente le plan du projet par RCI. Celui-ci prévoit un assainissement de la zone, une fermeture d'une partie pour empêcher les véhicules de grand gabarit de se garer, les deux terrasses seront conservées en nature, un déplacement des poubelles sera fait derrière le tennis, une zone de stationnement temporaire et un embellissement de la zone seront proposés. Lors des voyages scolaires, les bus pourront y déposer les enfants avec davantage de sécurité que dans le centre village.

Déménagement de la bibliothèque :

La bibliothèque va déménager dans l'école. 2 000 livres sont à déplacer. Pour cela il est nécessaire de déménager la salle des maîtres et d'autres classes. Ce travail va demander un certain nombre de volontaires entre le 19 avril et le 5 mai (vacances de Pâques).

Limitation de tonnage Vieille route de Vallon :

Un arrêté a été pris limitant le tonnage à 3,5 tonnes car un côté de la route est en train de s'effondrer suite aux fortes pluies et au ravinement du ruisseau sous-jacent. Des pierres rouges ont été placées en prévention, les panneaux de signalisation sont commandés.

Plantation de l'arbre de la Laïcité et de la Paix :

M. Jean-Pierre Weisselberg a acheté un olivier à ses frais. Il devrait être planté le 15 mai à 16h30 dans l'école, devant la bibliothèque. Une petite plaque y sera apposée.

Illiwap :

Le contrat a été signé. La mise en œuvre va pouvoir suivre.

Chemins :

Trois chantiers seront effectués dans la semaine, par une entreprise extérieure. Un entretien régulier sera ensuite réalisé par le service technique.

Le goudronnage du chemin de Bourret, de Charoussas et des Termes sera fait en concertation avec la Communauté de Communes.

PLUi :

Le document est terminé depuis fin mars mais reste sujet à débat car certaines communes n'ont pas obtenu ce qu'elles souhaitent. Il sera possible d'émettre des réserves lors de la délibération à venir.

L'enquête publique durera deux mois, puis le vote définitif aura lieu en janvier par les Communes.

Des modifications demandées par la Commune de Lagorce n'ont pas été intégrées, les changements auront lieu lors de l'enquête publique.

Station d'épuration de Tabias :

Une nouvelle concertation va avoir lieu avec les habitants, car la pollution y est permanente.

Ponts chemin des Terriers :

Deux ponts sont classés respectivement au niveau 3 et 4 sur une échelle de dangerosité de 4. Cela dure depuis 2022. Les devis pour y remédier sont parvenus en Mairie. Celui pour le pont de Charpennes est élevé mais il s'agit du moins urgent.

École :

77 élèves sont inscrits pour l'année prochaine, soit 5 de plus que cette année. La question de l'habitat sur la commune doit être pensée afin que des familles puissent s'y installer.

Le Maire propose d'envisager de transformer l'étage actuellement insalubre au-dessus de la mairie, en générant quatre appartements. L'objectif second est de retrouver quatre classes.

Orbeyre :

Les opérations se terminent, le forage sera opérationnel en fin de semaine prochaine.

Service technique :

Trois agents, dont un affecté au service de l'eau, sont actuellement présents au lieu des cinq habituels, en raison d'arrêts maladie. Il va falloir pallier à ces absences en embauchant quelqu'un en remplacement.

Le Maire lève la séance à 23h40.

Le Maire demande s'il y a des questions dans le public. Pas de question.

Le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal et les personnes présentes.